

Carte consulaire de la République du Mali

Auteur(s) : Williams Sassine

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Williams Sassine, Carte consulaire de la République du Mali, 1977/10/25

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4143>

Copier

Description & analyse

Analyse 1977.10.25. Carte consulaire de la République du Mali établie à Dakar.

Valable du 25/10/1977 au 25/10/1980

Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 17.7

Collation 3

Présentation

Date 1977/10/25

Mentions légales

- Fiche : Élisabeth Degon, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre

utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages3

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 10/09/2025 Dernière modification le 28/10/2025

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Fo

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ETRANGERES

AMBASSADE DE DAKAR

Carte d'identité
Consulaire

N° 1226 *Le* A.M.D.

En cas de déplacement dans la
circconscription, la présente carte doit
être remise au poste qui l'a délivrée.

Nom SASSINE

Prénom WILLIAMS

Date et lieu de naissance : LE 11/8/

1944 A BAMAKO/R. M.

Nationalité MALIENNE

Fils de FEU WADIH

Et de ADAMA TRAORE

Profession PROFESSEUR

Domicile NOUAKCHOTT/R. M.

Date d'arrivée 1976

Est immatriculé à l'Ambassade du Mal

republique du
Mali
Soc. Franco
Consulat
O. B A D

Emprunte

Signature du Directeur

N° P76 AMD

Valable pour 3 ans à partir

du 25/10/1977 au 25/10/1980



SIGNALEMENT

CLAIR

Taïni

1,60m

Taille

VOIR PHOTO
Signes particuliers

CHANGEMENT DE DOMICILE

REPU E LIQUE DU M A L I
Un Peuple - Un But - Une Fo

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ETRANGERES

AMBASSADE DE DAKAR

Carte d'Identité
Consulaire

N° 1276
A.M.D.

En cas de déplacement dans la
communauté, la présente carte doit
être remise au poste qui la délivre.